



RIGHTS & DEMOCRACY FOCUS

A bi-monthly human rights and democracy newsletter - Special Edition - 10 December 2012

International Human Rights Day 2012



Robert Kotchani
Officer-in-charge

Editorial

This year's international human rights day focuses on "Inclusion and the right to participate in public life» and manifestations worldwide will take place under the slogan "My voice counts". This is an effort by the United Nations to recognize and encourage more efforts by governments with the support of international development partners and other relevant actors to promote true democratic practice, where the principle of participation is guaranteed for all without discrimination.

Elections offer a unique opportunity for citizens of one country to determine their leaders or better still their future political orientation. Credible elections legitimize leadership, improve accountability, enhance democracy and foster development and peace.

In some countries of the Central Africa sub-region the quest for free and fair elections has been the source of political tensions for decades. In some, measures to improve transparency and accountability are being put in place through the introduction of the biometric system (the case of Cameroon), while in others the socio-economic and geo-political situation does not even permit as of now.

Yet no credible elections can take place without due consideration of the human rights implications of the electoral process. There are a set of principles stated in core international and regional human rights instruments that guarantee free and fair elections. The right to take part in the government of one's country, either individually or through freely chosen representatives is clearly stated as a fundamental human right in International Human Rights Law

especially in the Universal Declaration of Human Rights (article 21), the International Covenant on Civil and Political Rights (article 25) and the African Charter on Human and Peoples' Rights (article 13-1). Article 21 of the Universal Declaration further states "The will of the people shall be the basis of the authority of government; this will shall be expressed in periodic and genuine elections which shall be by universal and equal suffrage and shall be held by secret vote or by equivalent free voting procedures". The three instruments cited above also speak of the principle of non-discrimination whereby everyone has the right of equal access including to the public service in his country. However, to ensure that everyone exercises his/her right to vote and to be voted for, government must first of all ensure the presence of an independent body including with accompanying facilities to guarantee a hitch free process starting with registration of voters.

The fundamental democratic principles of participation, non-discrimination and self-determination must be guaranteed. This begins with taking adequate measures to involve everyone of voting age irrespective of social or health status in the process.

2013 will witness the holding of legislative and municipal elections in Cameroon with the use of biometric voters' cards for the first time in the country's history. A significant improvement in the country's democratic process which comes as a result of last April's revision of the country's electoral code and consequent renewal of the mandates of elected representatives to allow for the biometric voter registration. There are high hopes that the ongoing recompilation

process of electoral lists will provide adequate guarantees against multiple or selective voting, including with special considerations for marginalized groups, and also ensure that potential voters develop increased confidence in the electoral process as from this stage.

The biometric voter registration process takes the physical characteristics of a person's face, fingerprint and iris, attaches them to his/her personal data and stores the information in a database. Future referencing is based on this data. The process and those in charge of overseeing its implementation must therefore operate under a set of guiding principles that include but are not limited to accuracy, accessibility, accountability, administrative and political feasibility, comprehensiveness, credibility, people orientation, inclusiveness, integrity, sustainability and transparency.

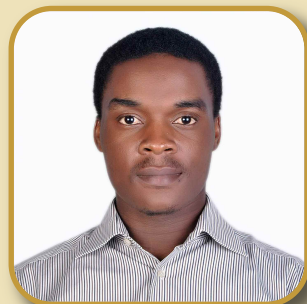
In most countries, the introduction of biometrics represents a significant step forward in the democratization process, reason why its results must resolve the problems for which it was introduced. Biometrics can improve citizen's right to equal participation in the electoral process but this depends entirely on how willing the citizens are to get enrolled and to participate. The United Nations Centre for Human Rights and Democracy in Central Africa encourages populations of countries of the sub-region concerned with such processes to get effectively involved in order to exercise their civil and political rights. And to that effect, we stand ready to cooperate with States institutions, National Human Rights Institutions, civil society organizations, UN agencies and other concerned actors.

Biometrics in Cameroon

Exploring the technicalities

2013 will witness the holding of legislative and municipal elections in Cameroon with the use of biometric voters' cards for the first time in the country's history. A significant improvement in the country's democratic process which comes as a result of last April's revision of the country's electoral code. Rights and Democracy Focus in this edition attempts to edify public opinion on this process through the intervention of experts in varied but related domains.

Expert view on biometrics



Killian L. Mayua is an ICT expert with over 10 years ICT/Telecoms hands-on experience with high profile teams on biometrics and other new technologies integration and deployment projects in Nigeria, Kenya, Ghana & Cameroon.

He most recently worked as a volunteer business systems analyst/project manager on the team that developed, deployed and managed the biometric technology systems & processes used in the voters' registration & election management in Nigeria. He also works in consultation with other biometric technology management teams across Africa. In the quest for proper explanations on the technicalities of biometrics, Rights & Democracy Focus met M. Mayua who in an interview presents a clearer picture of what this new system entails.

R&D Focus: What is biometrics and what are the particularities of this System ?

KL Mayua: Biometrics refers to technologies that measure and analyze unique individual human body characteristics such as DNA, fingerprints, eye retinas and irises, voice patterns, facial patterns and hand measurements, for authentication and identification purposes.

In Africa, the most common parameters used for biometrics in election management systems are fingerprints & facial patterns. The technology required in this case includes:

- A fingerprint reader/scanning device
- A camera
- Software that converts the scanned information into digital form and compares match point
- A database that stores the biometric data for processing (comparison, matching, etc)

The critical success factors of a biometrics system in this case are the quality of the fingerprints/images captured.

What is the added value within the African context?

In the African context, the greatest value added associated with the use of biometrics in election management is the significant reduction in voter apathy, which is quite common and as a result of the people having lost confidence in existing systems. This can be achieved by adopting a transparent and holistic approach that seeks to harness maximum potential benefits of biometrics usage. In this case, focus is to:

- identify election process stakeholders and get them involved very early in the planning stages in order to secure some high level buy-in and contributions;
- clearly define and communicate the specific issues that the biometrics system adopted will address;
- put in place an inclusive/ transparent communications strategy to ensure ubiquitous awareness;
- creation that encourages top-bottom/bottom-up participation via various feedback / response

mechanisms (hotlines, bulk/short-code sms tools, reporting centres, etc);

- get the most functional technology (not necessarily the most expensive) and integrate maximum local content that guarantees knowledge transfer, enhances adoption and ensures sustainability in both the interim and long term;

Regarding the level of awareness in Cameroon, what assessment?

I think the level of awareness is very poor, and by my observation biometrics is still not very well talked about in Cameroon. This is a very sad situation which does not allow for an acceptable level of integration/adoption readiness on the part of the people. We would expect much more in a culturally diverse environment and terrain like Cameroon.

The success recorded in places like Nigeria and Senegal is the result of systematic awareness campaign engaged upon by the authorities in place to make sure the message went across. This way,



even a kindergarten kid understands what biometrics is and what he/she stands to benefit from its use in the coming elections. All stakeholders (public, corporate, media, CSOs, Religious organizations, political parties, cultural groups, unions, etc) are so engaged in the awareness process, that biometrics rapidly loses taboo status and is openly/freely discussed and its outcomes anticipated with hope by everyone one.

What we can retain from this innovation ?

A step in the right direction and a catalyst for irreversible positive change, if well handled!

What would you say are the anticipated problems?

The problems could be viewed in this order, including with consequences and possible mitigation measures:



S/N	Issue	Consequence(s)	Mitigation
1	Poor awareness	<ul style="list-style-type: none"> - Voter registration apathy - System abuse (multiple registration) - Exclusion (hence disenfranchisement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Conduct thorough, transparent, continuous, two-way, inclusive awareness campaign!!! - issue temporary receipts on the spot; - issue permanent cards only after de-duplication software run to ensure uniqueness of each registrant
2	Sub-standard or inadequate Technology infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> - Poor data samples - Dysfunctional database 	<ul style="list-style-type: none"> - Employ independent quality assurance check & balances. - conduct extensive process flow tests via pilots under diverse conditions before full scale roll-out
3	Poor Management	<ul style="list-style-type: none"> - Data loss - Dysfunctional registration process - inadequate knowledge transfer 	<ul style="list-style-type: none"> - sufficient training/capacity building - inclusive design of work-flow process from equipment deployment to data capture, aggregation, processing, storage, etc
4	Security	<ul style="list-style-type: none"> - Breach of national and individual security 	<ul style="list-style-type: none"> - implement strict security protocols with forensic verification guidelines

What role do you think development actors can play in the success of this process?

Become more actively involved in the entire process and bring their pedigree, weight and influence to bear on all concerned so as to inspire and drive actions that yield positive results. People tend to trust them more as such:

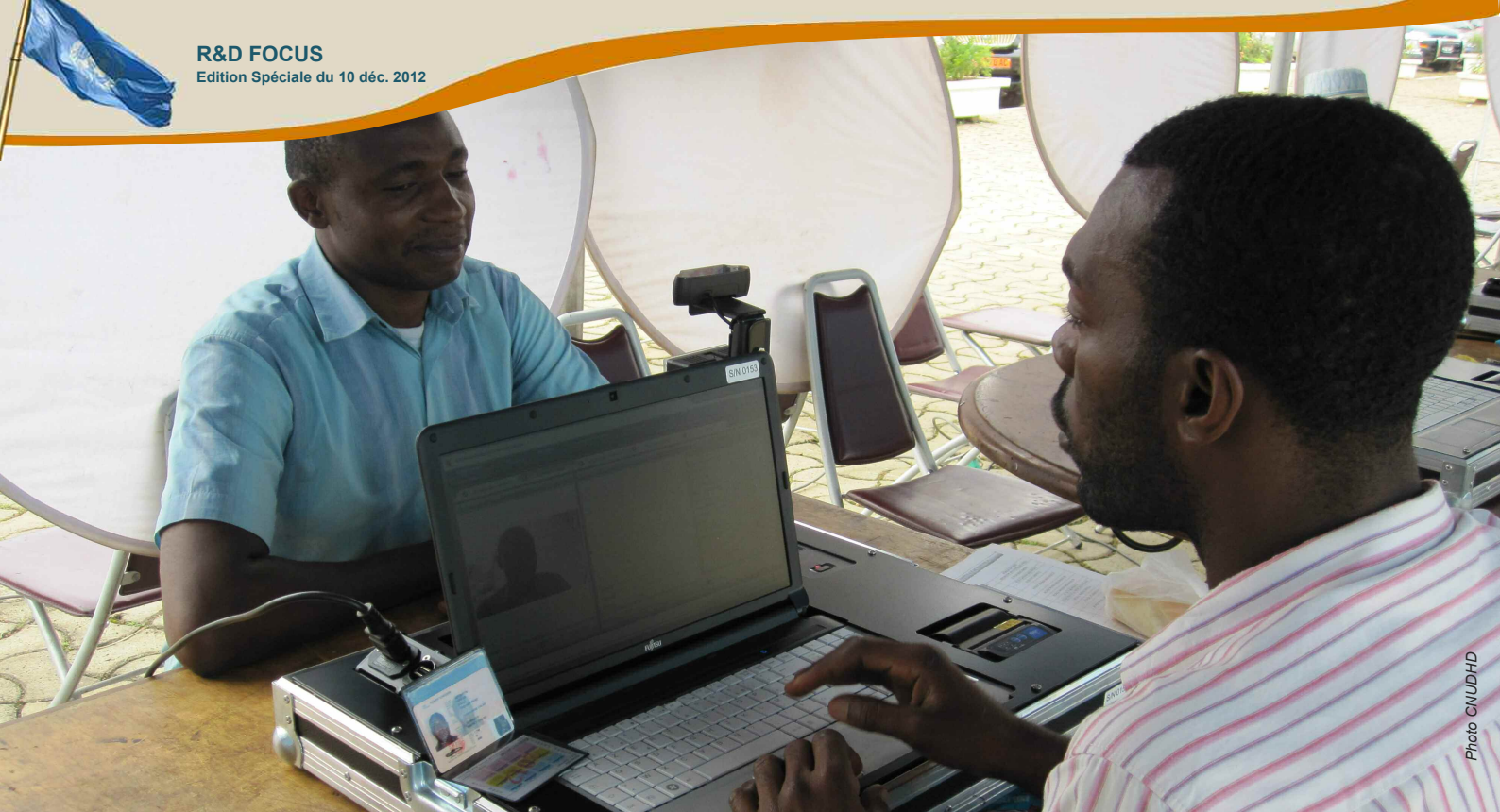
- Organize and support events that are geared towards awareness;
- Support initiatives from all sectors (especially the independent media &

private) that encourage peoples participation;

- Use their channels to engage more and more people to work as information couriers or expert volunteers in areas where shortage of skill and man-power is noticed;
- Provide advocacy assistance to people who report abuse and create and manage such channels for people to come forward and provide certain form of feedback;
- Speak out loudly and clearly...

Is there any light at the end of the tunnel?

It is clear that the use of biometrics in election management by far transcends acquisition of a bunch of computer hardware loaded with high-tech software systems and other gadgets that are used to capture, store and process voters' data. It is a comprehensive process that is driven by technology in the hands of progressive thinking minds with hearts loyal to use of democracy as a tool for sustainable national survival, progress and development.



Le déroulement de l'inscription sur le terrain

L'inscription biométrique sur les listes électorales a été lancée au Cameroun par le directeur général des élections d'Elecam, M. Mohaman Sani Taminou, le 3 octobre 2012. L'opération doit s'achever le 28 février 2013 sauf prorogation de 30 jours. La dite opération se déroule en deux (02) étapes : dès le 03 octobre, les opérations de refonte des listes électorales ont débuté dans le Département du Mfoundi, région du Centre, avant de gagner les chefs-lieux de régions le 5 novembre 2012. Deux semaines plus tard, le quotidien national bilingue « Cameroon Tribune » du 19 octobre faisait état de 81000 inscrits, soit 96% des prévisions.

Florent Léopold Ehongo Bessala est chef d'agence à Elecam pour le département du Mfoundi. Il coordonne les opérations du pool d'inscription situé à l'esplanade de l'Hôtel de ville à Yaoundé. Nous nous sommes rendus sur le terrain pour suivre le déroulement du processus et nous sommes entretenus avec lui sur l'efficacité de l'exercice.



Rights & Democracy Focus :
Monsieur Ehongo Bonjour, quel est votre appréciation du processus quelques semaines après son lancement ?

Monsieur Ehongo : En tant que chef d'agence d'Elecam du Mfoundi, je suis entièrement satisfait de ce qui se passe sur le terrain depuis le lancement le 3 octobre 2012. Les équipes ont été très bien formées et elles se battent sur le terrain. Les gens peuvent apprécier les sites comme celui-ci qui regroupe les 7 arrondissements du Mfoundi. Je pense que les Camerounais adhèrent à ce processus, ils ont seulement un problème de conflit de temps entre le

service et les pools d'inscription mais nous pensons qu'au sorti du 28 février, nous allons atteindre nos objectifs.

Ce pool qui est basé au Centre-ville est-il permanent ?

Il est prévu que ce pool d'inscription reste en place pour deux (02) mois, jusqu'au 30 décembre 2012 afin de profiter de fêtes de fin d'année pour inscrire le plus grands nombre d'électeurs. Il faut signaler que simultanément nous sommes également présents dans les autres carrefours où les électeurs potentiels convergent le plus, par exemple la poste centrale, le rond-point Nlongkak, le marché

Mokolo etc. Nous allons faire des caravanes dans tous les grands carrefours de la ville pour donner l'opportunité aux camerounais de s'inscrire sur les listes.

A ce jour, combien d'électeurs sont-ils inscrits dans votre département ?

A ce jour nous avons largement dépassé le cap des soixante-dix mille (70.000) électeurs et c'est tout à fait satisfaisant. Le quota qui nous avait été fixé était de cinquante (50) électeurs par kit et par jour, mais mes collaborateurs – operateurs des kits font un travail remarquable leur permettant d'atteindre jusqu'à 130 électeurs par kit par jour.



Quelques inscrits donnent leurs impressions



Guy Martial Youmeni

“Je pense que c’est important, c’est un devoir citoyen d’être inscrit et c’est un moment assez important pour notre pays. La refonte des listes électorales concerne tout le monde. Il est donc important pour tous nos compatriotes, hommes et femme, en âge de voter de s’inscrire. C’est la raison pour laquelle ce matin j’ai jugé important, compte tenu également des contraintes de dernières minutes où il faut se bousculer sur les rangs pour se faire inscrire, de venir m’inscrire à l’Hôtel de ville où ElecCam a installé une grande équipe afin d’éviter les pressions de dernières minutes. Je pense également que le peu de temps consacré à l’inscription est appréciable, en effet, l’inscription a été rapide et après avoir reçu le récépissé, je peux librement vaquer à mes occupations en attendant de retirer, le moment venu, ma carte d’électeur.”



Awa Madjia Abubakari

Je suis venu m’inscrire parce que le vote m’intéresse. En fait, tout Camerounais en âge de voter doit le faire sans aucune distinction ou discrimination. Quel que soit le lieu de résidence, on doit pouvoir voter, mais d’abord il faut avoir une carte d’électeur. Je suis venu m’inscrire tôt car je ne souhaiterais pas être pris dans les pressions de dernière minute, cela pourrait me coûter le droit de voter. Je pense aussi que le processus est rapide, je pensais qu’il m’aurait fallu au moins trente (30) minutes pour m’inscrire mais en moins de 5 minutes je suis déjà inscrit et j’ai mon récépissé. Cela me convient parfaitement.



Ranece Jovial Ndeudja

Je pense que pour une meilleure réussite de l’opération, les équipes d’ElecCam, devraient installer des stands dans des lieux de grande fréquentation comme les différentes universités, les églises, les quartiers populaires et même certains endroits stratégiques et sécurisés comme l’esplanade de l’Hôtel de ville de Yaoundé. Ceci permettra à ElecCam d’être plus proche des populations, ce qui aura un plus grand impact.

Je pense également que ce processus pourrait effectivement changer les élections futures car nous n’aurons plus à faire un doublon comme par le passé. De même, personne ne pourra plus voter à la place d’un autre vu que désormais, les photos devraient faire leur apparition sur les cartes d’électeur. De ce fait donc, le phénomène des électeurs fictifs devrait disparaître. Seulement, de tels résultats ne seront possibles que si la base des données est suffisamment protégée de façon à éviter toute éventuelle attaque de pirates informatiques ou des problèmes allant dans le même sens. Quoiqu’il en soit, si ce processus n’avait pas d’importance pour l’avenir, je ne pense pas qu’il ferait l’objet d’acceptation de la part de la plupart sinon de tous les acteurs ; même si des critiques persistent.

A strong and active civil society – an important Player for a successful process

Following the results of a survey carried out by the Ecumenical Service for Peace (SeP) which indicated that only about 20% of the population understood the biometric process, the need to carry out large scale sensitization activities became paramount.

The civil society is positioning itself as a major player in sensitizing potential voters to get registered through this innovative process. Several actions are currently going on and simultaneously with the registration process that started in October

2012. While some organizations like the Network for More Women in Politics are targeting political actors and local representatives to help them with strategies to sensitize their militants to enroll in the lists, the Ecumenical Service for Peace (SeP) and the Forum for civil society organizations for Democracy

are involved in general sensitization and monitoring of the registration process on the field. Recently, they published a simplified guide for all Cameroonians on the biometric voter registration which has been distributed



Ndi Richard Tanto, SeP Director

in a thousand copies across the country. According to Ndi Richard Tanto, SeP Director and coordinator of this project “introducing the biometric system of voter registration was a well appreciated move by Cameroonian authorities towards securing the

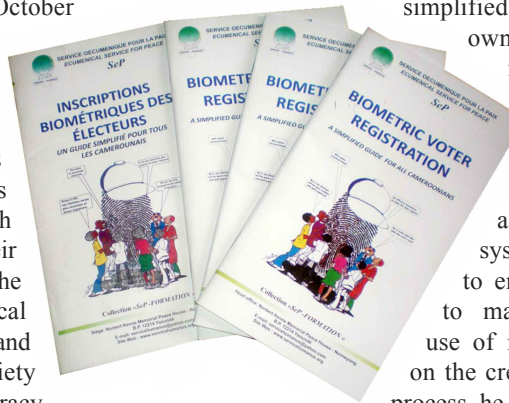
electoral process. But if we fail to make use of this innovation to render credible the electoral process in our country and to make Cameroonians believe in democracy, then we will have nothing else to convince the electorate with. Our initiative to produce this

simplified guide was our own way of informing and educating

Cameroonians on the changes and positive aspects that this system brings and to encourage them

to make maximum use of it”. Expanding on the credibility of the process, he added that “the

biometric voter registration process in itself might not be a cure to the problems encountered in the past, but it represents a significant step forward as the availability of a credible voters’ register would limit fraud”.



Accompanying the elections management body – Elecram

The Forum for civil society organizations for Democracy followed the sensitization and training of Elecram staff on the use of the biometric voter registration kits and in course of these trainings realized that a lot of sensitization was necessary for people to understand and trust the process. The exercise so far according to Ndi Richard is going on hitch-free although there are concerns about the time available for this process. “We are worried that the time available for registration may be too short to have the targeted 8 million Cameroonians registered, especially considering the limited number of kits (1200 kits in total). If more time could be devoted to this process, this would represent a plus for us” he precised. One of the successes of the process is the eradication of multiple registrations as the kit will be able to sort out persons who have registered more than once. “We have not had a better option in the past and must make use of this innovation, even if it is not the only guarantee for a free and fair election”, Ndi added.

The civil society campaign not only limits to the registration process. It emphasizes that registering in the electoral lists is the first step towards making a decision on who governs, but that one must ensure that his/her voice counts during the election by voting effectively and responsibly.

Point de vue d'une professionnelle de média

Emilienne Soué est Directrice de Publication du Journal Mensuel Camerounais ‘le Droit’. Elle suit de très près le processus d’inscription depuis son lancement en début d’octobre 2012 et a consacré une série de reportage sur l’introduction de la biométrie au Cameroun. Rights & Democracy Focus s’est entretenu avec elle pour avoir un point de vue critique et médiatique du processus.



Quelle est votre appréciation du déroulement de l’inscription sur les listes électorales par la biométrie plus d’un mois après son lancement?

L’appréciation du déroulement que nous pouvons faire peut être nuancée. En effet, on peut corroborer les statistiques officielles et dire que la promesse est entrain d’être tenue. D’abord, l’inscription en elle-même est très rapide, et dure trois (03) minutes maximum, qui se déclinent en la remise de sa carte nationale d’identité ou de son récépissé, la prise de photo et la prise d’empreintes digitales ; toute l’opération étant sanctionnée

par la remise d’un récépissé d’inscription. L’électeur a également le choix du bureau de vote dans sa circonscription. Toutefois, pour pousser plus loin l’analyse, on peut dire qu’au travers de l’observation des différents bureaux d’inscription, on n’a pas assisté à une ruée; ceci étant dû au peu d’engouement observé au sein d’une certaine frange de la population (jeunes, étudiants et femmes).

Cependant, il est loisible de constater que les potentiels électeurs des périphéries accordent depuis un intérêt croissant à ces inscriptions dématérialisées, en se rendant

spontanément vers les points d’inscription. Aussi, pouvons-nous rester positifs sur la suite. Outre la communication médiatique, Elecram devrait démultiplier la communication de proximité, comme elle le fait déjà, via les relais associatifs, et autres acteurs de la société civile.

Comment est-ce que les médias peuvent appuyer ce processus ?

La communication des masses est un atout majeur qui consiste en son rôle d’éducation citoyenne, de diffusion des faits en général et des faits politiques en particulier.



La biométrie et le handicap :

Par Joseph **POUAGAM**
Secrétaire Exécutif Plate Forme Inclusive Society for Persons With Disabilities

Quelles perspectives dans le cadre des inscriptions pour les élections à venir ?

Du 28 au 29 août 2012, le CNUDHD-AC organisait à Yaoundé, un atelier national de renforcement des capacités de la société civile sur les droits de l'homme et les élections. Les premières recommandations de cet atelier auquel prenait part une forte délégation des Organisations des Personnes Handicapées, membres de la Plateforme Inclusive Society for Persons with Disabilities, avaient pour objectif d'appuyer la pleine et digne participation des personnes handicapées aux échéances électorales futures. Pour les reprendre, il s'est agi de : s'assurer que les personnes handicapées sont prioritaires le jour du vote ; assurer l'accès et l'accessibilité des bureaux de vote aux personnes handicapées ; maintenir le processus de délivrance de CNI gratuite au moins pour les personnes handicapées et les populations autochtones ; et mettre en place des quotas ou tout autre modalité pour une inclusion effective de toutes les couches vulnérables (personnes handicapées, femmes, populations autochtones...) au processus électoral.

Lors dudit séminaire, l'un des exposés ayant suscité le plus d'interrogations de la part des participant/es portait sur la biométrie. Les séminaristes, entre autres questions, désiraient connaître les dispositions prises par ELECAM, l'exposant, pour les personnes handicapées face à la biométrie. De manière prosaïque, étant donné que l'établissement de la carte électorale biométrique est conditionnée par le prélèvement des empreintes digitales, que fera quelqu'un qui n'apasde main, donc pas d'empreinte digitale?

La trame de fond de cette inquiétude réside dans le risque d'exclusion d'une catégorie sociale au processus électoral et par là même à



la gestion des affaires publiques. Le cas spécifique des personnes handicapées est d'autant plus préoccupant, que le souvenir est encore frais dans les esprits, qu'elles viennent d'être proprement « oubliées » par le nouveau code électoral, malgré leurs intenses et multiples démarches pour rappeler leurs préoccupations aux décideurs. Les participants à l'atelier craignaient donc que l'histoire bégayante, se répète à leur péril sur la biométrie, et que l'heure de s'enregistrer sonnée, des milliers de personnes handicapées se voient ainsi frustrées de leurs droits civiques.

Cette crainte d'exclusion des personnes handicapées au processus électoral du fait de l'introduction de la biométrie a été dissipée par l'exposant, par ailleurs membre d'Elecacm, qui a tenu à rassurer le public que sa structure a pris toutes les dispositions nécessaires pour l'inscription de tout le monde, y compris les personnes handicapées. Ainsi, en cas d'inscription d'une personne handicapée, le logiciel devra tenir compte et substituer l'information classique par une autre donnée. D'ailleurs, il n'en saurait être autrement avec l'équipe managériale en place à ELECAM, qui,

depuis son arrivée aux affaires, a fait de la pleine participation des personnes handicapées au processus électoral une réalité. Si c'était un pari, il serait à deux doigts de l'emporter. Comme c'est un point d'honneur, il faudra le mettre à son actif.

Plus que par le passé, les personnes handicapées, qui sont évaluées à plus de trois millions d'âmes au Cameroun, ont compris « le pouvoir du vote ». Soudées derrière la Plate Forme Inclusive Society for Persons with Disabilities, leur cadre de concertation et d'action, elles entendent aller s'inscrire en masse et surtout iront voter utile, c'est-à-dire choisir le programme politique prenant le plus en compte les intérêts des personnes handicapées. Aussi, les prochaines consultations électorales, législatives et municipales, prévues en 2013 constitueront un moment fort, un tournant décisif, non pas seulement pour les électeurs handicapés, impatients de faire valoir leur poids politique retrouvé, mais aussi pour Elecacm, attendu sur le terrain de la crédibilité et surtout pour le Cameroun, qui s'essaye sur le chemin de l'Etat de droit, avec la tenue des élections propres.

Toutefois, si les médias contribuent énormément à la fixation de l'agenda de l'opinion publique et même à celui des politiques, leurs orientations peuvent être soit positives soit négatives. Dans le cas des inscriptions biométriques, les médias peuvent apporter leur appui en incitant les populations à s'inscrire et mettre les élections à l'abri d'un risque d'abstentionnisme. Les médias doivent mettre en exergue leur responsabilité sociale, à savoir, communiquer, éduquer et sensibiliser les populations à leurs devoirs civiques. Car si les populations veulent être des acteurs du processus électoral, il y va de leur intérêt de s'inscrire sur les listes électorales comme le stipule la loi portant code électoral : « Est électeur, toute personne de nationalité camerounaise, sans distinction de sexe, âgée de vingt (20 ans) révolus, inscrite sur une liste électorale et ne se trouvant dans aucun cas d'incapacité prévue par la loi ».

A cet effet, la diffusion sur les ondes (radios, télévisions) et presses écrites, Internet des

spots explicatifs s'avère plus que nécessaire. Pour les politiques et les membres d'Elecacm par exemple, les médias peuvent se faire l'écho des insuffisances du système biométrique afin de perfectionner et non pour le remettre en cause radicalement. Bref c'est une campagne de charme qu'ELECAM doit nécessairement engager à travers les divers médias.

Cette innovation changera-t-elle de quelque façon significative les élections futures ?

Plusieurs griefs ont été avancés sur la fiabilité ou l'adéquation des inscriptions biométriques. Ainsi, on a souligné le fait qu'il y avait juste une identification de l'électeur et non pas une authentification. De même, il a été avancé que les délais étaient insuffisants.

Au delà de ces griefs non exhaustifs, on peut dire au moins une chose. Les possibilités de fraude seront limitées car la biométrie se pose comme un outil de facilitation des contrôles au moment des scrutins. Les kits

d'inscriptions sont constitués chacun d'une valise étanche. Elle comprend un micro-ordinateur, une caméra photo, un scanner d'empreintes digitales et une imprimante de récépissés d'inscription. Les procédés de traitement des données électorales, constitués notamment du système «Automated Fingerprint Identification System» (AFIS), nécessaire pour la recherche des doublons et de systèmes d'impression des cartes d'électeur et des listes électorales, font partie de cette technologie.

Pour cela, il n'est pas excessif d'avancer qu'il y a un gain de fiabilité, de transparence et de traçabilité des données et des informations sur les électeurs. Cette innovation doit être encadrée par la législation. D'autant plus qu'en l'état actuel, aucun texte encadrant l'organisation des élections au Cameroun ne prévoit la biométrie. Du coup, il se pose la «nécessité de réformer les lois électorales au Cameroun».



GENRE & ELECTIONS : Regard d'une experte

La réforme du cadre juridique nationale est essentielle pour atteindre l'égalité des hommes et les femmes dans la gouvernance politique – Prof. Atangana

Il y a quelques années le concept de genre dans la participation politique commençait à faire partie des discussions et réflexions au sein de la politique camerounaise. Sur la base de statistiques parfois inquiétantes, des inégalités entre les hommes et les femmes ont été constatées. Malgré des nombreux efforts du gouvernement, des acteurs de la société civile et des partenaires au développement, la situation est loin d'être égalitaire. L'introduction récente de la biométrie dans l'inscription des électeurs/trices constitue un nouvel espoir pour une plus grande participation des femmes à la vie politique. C'est pour comprendre cela que nous nous sommes entretenus avec le Professeur Thérèse Atangana Amougou, Professeur d'université et consultante, experte en genre à ONUFEMMES. Elle revient sur la situation actuelle du genre au Cameroun et sur la nécessité d'avoir plus des femmes dans les sphères de décisions.

Bonjour Professeur, le genre dans le processus électoral paraît être un nouveau concept pour beaucoup de personnes, comment cela se fait-il selon vous ?

Il me semble que cela part d'un constat négatif sur la représentativité des femmes dans notre pays. D'ailleurs, à l'occasion d'échéances électorales, la question se pose avec d'autant plus d'acuité, que c'est dans les mandats électoraux et fonctions électives que généralement les deux sexes devraient être également représentés. Le genre qui est en réalité un concept qui sert à désigner les rôles socialement attribués dans une société à un moment donné à chacun de sexes peut véhiculer des valeurs négatives qui entravent l'égalité participation des hommes et des femmes. C'est la raison pour laquelle nous essayons de positiver ce concept à travers une approche conceptuelle qui permet justement de tenir compte de ces réalités contextuelles et environnementales pour réaliser l'égalité des sexes. C'est, à mon sens, les premières justifications de l'actualité récurrente du concept genre.

L'inscription sur les listes électorales déroule à ce moment au Cameroun avec l'utilisation de la technologie biométrique, comment prendre en compte le genre dans ce processus ?

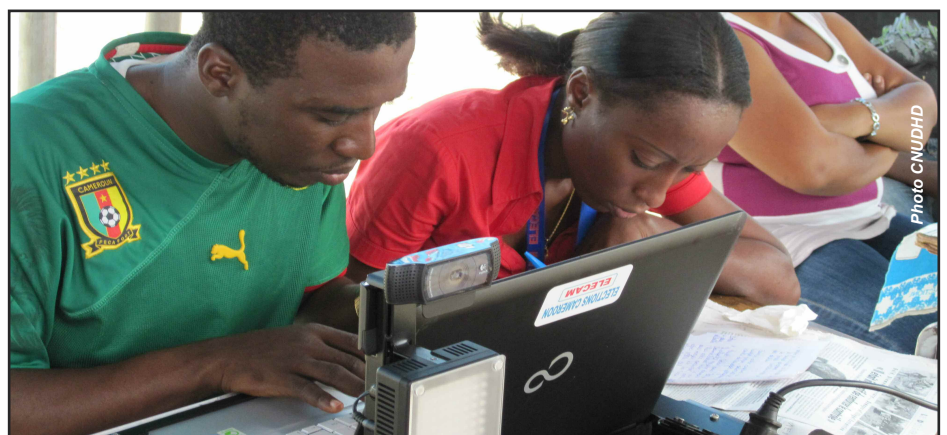
Il faut d'abord souligner que la biométrisation de l'inscription sur les listes électorales est une avancée considérable du Code électoral du 19 avril 2012 puisque dans ce Code, l'article 84 dispose que : « Tout électeur inscrit reçoit une carte électorale biométrique sur laquelle figure ces nom, prénoms, date et lieu de naissance, filiation, photo, empreintes digitales, profession, domicile ou résidence ». Alors, c'est un procédé fiable de l'identification des personnes privées. Il faut dit qu'au Cameroun et pendant longtemps, la biométrie a été le cheval de bataille des partis politiques de l'opposition qui estimaient que notre processus

électoral n'était pas fiable, parce que justement ils remettaient en cause la fiabilité du fichier électoral. Par conséquent, la biométrie qui va permettre cette identification presque certaine des électeurs va apaiser le climat électoral. Comment cette technologie peut-elle prendre en compte le genre et améliorer la participation des femmes ? Il faut noter que lorsque les cartes d'électeurs n'étaient pas biométriques, certains maris allaient voter à la place de leurs épouses ou envoyait la première épouse ou une sœur à aller voter pour les autres, sans qu'on puisse véritablement s'en rendre compte. Je pense que la biométrie est un élément important qui va freiner au moins les multiples votes. Maintenant, comment faire pour que les femmes soient mobilisées car le problème principal dans notre contexte c'est d'atteindre les femmes. Il y a quand même une petite limite dans toute la technique liée à la biométrie : les inscriptions de proximité. Les Commissions électorales auront du mal à approcher les femmes au regard de leurs nombreuses contraintes familiales. Elles sont notamment impliquées dans les travaux champêtres, domestiques, et sont donc injoignables à certaines heures de la journée. Il faut donc utiliser le système de la mobilité des Commissions électorales, en sus des équipes fixes. Il s'agit d'aller vers les femmes, aux lieux où elles se regroupent spontanément. Malheureusement, pour des raisons budgétaires, il me semble qu'ELECAM n'a pu acquérir que des kits uniquement pour les 360

Antennes communales alors qu'il en faudrait beaucoup plus pour être au plus près des populations. Le problème d'interconnexion entre les différents kits biométriques a également souligné comme une limite. Je pense, néanmoins, qu'au crédit du système de la biométrie, la curiosité de l'ensemble de la population, surtout des femmes, face à cette nouvelle technologie va être un élément déclencheur dont ELECAM, je l'espère, saura tirer profit pour mobiliser suffisamment les populations, surtout les femmes. Il faut tout simplement développer les actions de sensibilisation, d'éducation civique pour une inscription en masse des femmes.

Peut-on dire sans crainte que ce nouveau système d'inscription peut promouvoir l'égalité genre dans la participation politique ?

Tout à fait, parce que quand on parle de participation politique, les gens ont toujours tendance à penser au statut de candidates c'est-à-dire au droit d'être élu/e. Or, le premier acte de participation politique, c'est le droit de vote, et pour voter il faut s'être inscrit /e et avoir sa carte d'électeurs/trices. Si on réussit à mobiliser les femmes qui constituent, statistiquement et démographiquement parlant, environ 51% de la population, elles pourront faire jouer ce poids transformé en poids politique et décider ainsi du sort de leurs représentant/es.





Instruments internationaux et régionaux

relatifs à la participation des femmes au processus démocratique :

Les engagements du Cameroun

Sur le plan juridique international et régional africain, la participation des femmes au processus démocratique est réitérée dans de nombreux instruments des droits de l'homme. Le Cameroun a pris plusieurs engagements afin d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie civile et politique et promouvoir la gouvernance participative et la participation paritaire des femmes à la vie politique.

Sur le plan international la Déclaration universelle des droits de l'Homme, en ses articles 2 et 21, fonde les principes de libertés, d'égalité entre hommes et femmes ainsi que les principes démocratiques exprimés par des élections honnêtes.

L'article 3 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par le Cameroun en 1984 « assure le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits civils et politiques » et l'article 25 précise que « tout citoyen a le droit et la possibilité [...] de prendre part à la direction des affaires publiques, [...] de voter et d'être élu[...] d'accéder aux fonctions publiques ».

Les articles 7 et 8 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF), ratifiée par le Cameroun en 1994, encouragent la participation politique des femmes et la lutte pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes dans la vie politique. Cette Convention invite en particulier tous les Etats parties « à prendre toutes les mesures appropriées pour que les femmes puisse prendre part à l'élaboration de la politique[...] participer aux organisations et associations non gouvernementales (article 7); [...] représenter leur gouvernement à l'échelon international » (article 8).

Sur le plan régional africain,

deux textes posent les principes de la participation des femmes dans la vie publique, Le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique de juillet 2003 (plus communément appelé Protocole de Maputo) ratifié par le Cameroun en 2012 demande aux Etats d'entreprendre « des actions positives spécifiques pour promouvoir la gouvernance participative et la participation paritaire des femmes dans la vie politique » et donne aux femmes le droit d' « être représentées en parité » (article 9). La Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de janvier 2006, ratifiée par le Cameroun en 2011, entend également, aux termes des articles 2, 3, 8, 21, 29, 43, promouvoir l'équilibre entre hommes et femme dans les institutions publiques et privées et reconnaît « le rôle vital des femmes dans la promotion et le renforcement de la démocratie » (article 29).

Ainsi les engagements du Cameroun peuvent être résumés ainsi : les femmes doivent participer à toutes les élections sans aucune discrimination ; elles doivent être représentées en parité ; elles sont des partenaires égales des hommes à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement de l'État; le Cameroun doit

assurer une représentation et une participation accrues, significatives et efficaces des femmes à tous les niveaux de prise des décisions. Nous devons tous joindre nos efforts à ceux du Gouvernement, des institutions démocratiques, de la société civile et des agences des Nations Unies afin que ces engagements pris par le Cameroun deviennent progressivement une réalité concrète.



renforcement des capacités de membres et personnel des institutions nationales
droits de l'homme



Espace INDH

Pour davantage d'Institutions Nationales des Droits de l'Homme fonctionnelles en Afrique Centrale

D'un point de vue des droits de l'homme, la sous-région d'Afrique Centrale se remarque entre autres, par le peu d'Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH) créées par les Etats ou encore par le caractère parfois peu efficace lorsqu'elles existent. Or, quand l'on connaît le rôle important que jouent ces institutions dans la promotion et la protection des droits de l'homme au plan national.

Sept Etats ayant une INDH et seulement deux d'entre elles ayant le statut « A »

L'on peut pourtant se féliciter de constater qu'en Afrique Centrale, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda et le Tchad ont établi des INDH, ce qui fait un total de sept sur les dix Etats de la sous-région que couvre le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale (CNUDHD-AC). Le processus d'établissement d'INDH est toujours en cours en RCA, à Sao Tome et Principe et en RDC où une loi vient d'être votée par le Parlement dans ce sens.

Toutefois, force est de constater que de toutes ces INDH, seules celles du Cameroun et du Rwanda bénéficient du statut « A » auprès du Comité International de Coordination (CIC). Le CIC a été établi lors de la conférence internationale de Tunis (en 1993) durant laquelle les INDH ont discuté de voies et

moyens de coordonner leurs activités en réseau. Des règles de procédures ont été subséquemment développées pour le Comité en 1998 et sa composition a été élargie à 16 membres avec un respect de l'équilibre régional. Le CIC a établi divers niveaux de statut pour les INDH et les accorde selon le degré de leur conformité avec les Principes de Paris de 1993 qui font autorité en la matière.

Le fait qu'il n'existe que deux INDH remplissant les critères permettant de les doter du Statut « A » montre que des efforts restent à fournir tant au niveau des lois établissant ces institutions qu'au niveau de leur composition ou même du fonctionnement de celles-ci. En effet, pour accéder au Statut « A », l'INDH doit notamment être créée par une loi qui lui donne suffisamment de compétences dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme même si cette dernière fonction n'est pas expressément requise. Il y est également spécifié que la composition de l'INDH doit être équilibrée et de nature à

garantir son indépendance. L'INDH doit également disposer de ressources humaines et financières pour mener à bien son mandat. Un autre critère clé est relatif à la question de la couverture géographique de l'INDH pour ses activités, étant entendu que l'idéal serait que l'ensemble du pays soit couvert pour que les populations aient réellement accès à l'institution.

Une INDH peut améliorer son statut ou se voir rétrogradée en fonction des performances qu'elle montre. Ainsi, l'INDH du Cameroun qui avait le statut « A » jusqu'à 2006 l'a perdu pendant quelques temps (entre 2006 et 2010) avant de le recouvrer en 2010 à la faveur d'un aménagement qui a retiré le droit de vote délibératif à certains de ses membres ayant une responsabilité dans l'appareil administratif par exemple. Il reste toutefois à la Commission de poursuivre, entre autres, l'extension de sa couverture du territoire (actuellement à 50% donc une présence dans 5 régions sur les 10 que



compte le Cameroun) et améliorer sa gestion de l'aspect protection. Tous ces éléments seront revus et évalués lors du prochain passage de la Commission devant le Groupe de Travail du CIC en 2014 pour déterminer si le statut actuel est maintenu ou revu.

Problèmes fonctionnels rencontrés par les INDH

Les INDH de la sous-région ayant le statut «A» ou divers autres statuts en dessous du «A» (B et C) rencontrent généralement de nombreux obstacles à la réalisation de leurs mandats au quotidien. Ces difficultés vont du manque de ressources matérielles et/ou humaines, à l'absence de siège, aux ingérences du pouvoir exécutif. De même, parfois, des problèmes internes créés par des conflits d'attributions ou une mauvaise administration interfèrent dans la bonne marche des institutions. Prenons quelques exemples pour illustrer nos propos.

Il peut être compréhensible qu'une jeune INDH comme celle du Gabon (créée il y a à peine un an) ne dispose pas encore de siège ou d'allocations financières adéquates pour lui permettre de mener à bien ses activités. Cependant on peut s'étonner que l'INDH du Congo, qui aura bientôt dix ans d'âge, n'ait pas de siège, même à Brazzaville, la capitale du pays. On peut noter toutefois qu'un immeuble qui servira de siège est actuellement en rénovation depuis quelques mois. En outre, la visibilité des activités de cette INDH reste très faible si l'on considère qu'elle compte une quarantaine de membres.

En Guinée Equatoriale, l'INDH, si elle a le mérite d'exister, peine toutefois à véritablement s'affirmer comme institution efficace de promotion et de protection des droits de l'homme.

L'on ne saurait négliger le fait que dans la plupart des cas, les membres des INDH ne sont pas permanents. Le fait de travailler à temps partiel et ne pas être rémunéré par exemple, a généralement un impact négatif sur leurs performances car ils ont tendance à accorder davantage d'importance à leurs activités professionnelles qui sont celles qui génèrent le revenu dont ils dépendent.

Enfin, ici et là, la transparence dans les questions d'allocations budgétaires à l'INDH n'est pas généralement de mise et il se pose parfois même, les problèmes de bonne gouvernance et de reddition des comptes de la part des dirigeant/es de ces institutions.

Quelques raisons d'espérer

Dans l'ensemble, il y a toutefois de bonnes raisons d'espérer que la promotion et la protection des droits de l'homme par les INDH de la sous-région connaissent un avenir meilleur. En effet, celles qui existent, conscientes des faiblesses dont elles souffrent et qui les empêchent notamment d'accéder à des statuts plus élevés, font des efforts pour remédier aux déficits concernant leur composition et leur fonctionnement, en vue de rehausser leur statut auprès du CIC et surtout augmenter leur action et impact sur le terrain. Ainsi, la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Guinée Equatoriale a récemment demandé au Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme - HCDH (à l'unité chargée des INDH), de formuler des recommandations d'amélioration de la loi qui la crée afin qu'elle soit conforme aux Principes de Paris. Cette révision au niveau du HCDH devrait permettre un changement dans la vie de cette INDH.

Un sujet de satisfaction est l'exemple que donne le Burundi avec sa jeune INDH composée de membres permanents et que l'Etat a dotée d'un siège ainsi qu'en ressources matérielles non négligeables (véhicules, matériels de bureau, etc.) avec le concours du PNUD et du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB).

L'on note aussi avec satisfaction que la loi récente créant l'INDH de la République Démocratique du Congo a intégré les commentaires du HCDH qui avait été consulté en son temps, et l'on peut espérer que l'INDH qui en résultera sera conforme aux Principes de Paris.

En République Centrafricaine, la loi en cours d'examen a aussi bénéficié des contributions du HCDH et les autorités et autres acteurs y compris du Parlement et la société civile ont été sensibilisés afin que la loi s'inspire des Principes de Paris assurant ainsi la création d'une INDH réellement fonctionnelle et efficace. L'on attend donc que cette loi soit rapidement votée.

Le rôle du CNUDHD-AC

Conscient du rôle que jouent les INDH en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, le CNUDHD-AC dirige son action vis-à-vis des INDH dans deux directions fondamentales :

- a) Le plaidoyer en vue de la création d'INDH et de l'amélioration constante des statuts et conditions de travail de ces institutions afin qu'elles soient efficaces. Ce plaidoyer s'adresse aussi bien aux Etats, aux institutions sous régionales qu'au Système des Nations Unies, particulièrement le PNUD.
- b) Le renforcement des capacités des membres et personnels des INDH en droits de l'homme afin qu'elles soient plus efficaces sur le terrain. Ces activités se font soit dans un cadre national (atelier, séminaires et réunions techniques nationales) soit dans un cadre régional, par des séminaires où participent des représentant/es d'INDH de plusieurs Etats, ce qui facilite un échange d'information et de bonnes pratiques. Bien entendu, de tels renforcements des capacités s'accompagnent de la mise à disposition de la documentation pertinente.

Notons aussi que le CNUDHD-AC a beaucoup contribué à la mise en place du Réseau des INDH d'Afrique Centrale dont les statuts ont été adoptés à Bujumbura, Burundi, en avril 2012. La Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés du Cameroun a la charge de diriger le Réseau en attendant que lors de sa première réunion, le Réseau désigne une autre INDH pour prendre la relève.

Au total, et même si la qualité et le fonctionnement des INDH d'Afrique Centrale au regard des Principes de Paris restent un sujet de préoccupation, l'on peut se féliciter de leur existence, ce qui traduit une certaine volonté politique de la part des Etats et donne l'opportunité aux acteurs concernés de faire du plaidoyer en vue de l'amélioration de leur travail pour un impact plus significatif dans le domaine des droits de l'homme. Il revient aussi aux institutions elles-mêmes de comprendre la raison de leur mise en place et faire de leur mieux pour justifier leur existence. Cela passe, entre autres, pour certaines d'entre elles par la révision des textes fondateurs, et pour presque toutes, la mise à disposition de ressources idoines tant au plan humain qu'au plan matériel et la bonne gestion des ressources ainsi obtenues. L'exercice de révision des textes de base est en cours dans nombre de pays et grâce au plaidoyer fait par le CNUDHD-AC et par d'autres acteurs, les textes fondateurs des INDH actuellement en formation intègrent les Principes de Paris.

2012



MAVOIX

COMPTE

JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

*Centre pour les Droits de l'Homme
et la Démocratie en Afrique Centrale*

Avenue Rosa Parks
Quartier Golf Ntougou
BP: 836 Yaoundé - Cameroun
Tel: +237 22 21 24 74
Fax: +237 22 21 24 75
e-mail: caro@ohchr.org
Website: www.cnudhd.org